RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION DONNÉE À SON [redacted] COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS

Je soussigné M. Abid Boubaker déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint Mme CHAABI Amel, avec laquelle je me suis [redacted] avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à [redacted] le 23/09/2026

(Signature de la personne immatriculée)

[redacted]

[1] La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.